Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-213503477-20251217-DELIB2025073-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 décembre 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 11 décembre 2025 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction : 23** **Présents : 16**

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1ère Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3ème Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5ème Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6ème Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; M. JUGUET François-Xavier.

Membres absents excusés : M. TRUFFAULT Gérard ; M. PIPARD Vincent : pouvoir donné à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi : pouvoir donné à M Bruno DELVA ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda

Membres sortis de la salle pendant les discussions sur ce point de l'ordre du jour : M. DUFEU Jean Pierre ; Mme GAULARD Christelle ;

DELIBERATION N° 2025 – 073
OBJET : EOLIZE – CESSION D'ACTIONS DE LA COMMUNE AU PROFIT DE LA SOCIETE « ENGIE GREEN »

Le Maire rappelle qu'aux termes de l'accord de partenariat conclu par la Commune, la SEM ENERG'iV et ENERCOOP BRETAGNE, il est prévu que le collège d'actionnaires publics composé de la Commune et d'ENERG'iV réduise sa part de participation au capital de la Société EOLIZE au profit de la société « ENGIE GREEN ». Il est ainsi prévu que la Commune cède 10 actions à ENGIE GREEN pour un montant de 100 € (soit 10 € l'action). Pour la parfaite information des conseillers, le maire indique que la SEML Energ'iV va, quant à elle, céder 41 actions à ENGIE GREEN pour un prix de 410 € (soit 10 € l'action).
A l'issue de ces cessions, le capital de la société sera donc réparti de la manière suivante :

- Commune : 10 actions
- Energ'iV : 29 actions
- ENERCOOP : 10 actions
- ENGIE GREEN : 51 actions

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer les actes de cession d'actions au profit d'ENGIE GREEN.

Après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret par 17 votes OUI le Conseil Municipal :
- AUTORISE le Maire, à signer les actes suivants et à procéder à toutes formalités nécessaires à leur exécution : Cession de 10 actions que la Commune détient dans la SAS EOLIZE au profit de la société ENGIE GREEN.

MAIRIE DE VAL D'IZE 35 (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA

Place Jean Poirier - 35450 VAL D'IZÉ
Téléphone : 02 99 49 83 06 – site : www.valdize.fr